

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 20 NOVEMBRE 2017

L'An Deux Mil Dix Sept, le vingt novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONT-Saint-SULPICE légalement convoqué le 10 octobre 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. JUSSOT Jacky, Maire,

Etaient présents : Mrs MARTIN Yves, MOROT Daniel, ANDREOLI Ludovic (adjoints), Mmes PIGINO Michèle, GAUX Marie-Christine, DEFRANCE Aurélie, Mrs GAILLOT Gilles, GAUX Frédéric, GAILLOT Gilbert,

Absents : Mme BRUNOT Julie, pouvoir donné à Mme GAUX Marie-Christine, M. GUYOT Alain,

Secrétaire de séance : M. GAILLOT Gilles,

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEREIN ET ARMANCE (CCSA)

Sans en donner une lecture exhaustive, le Maire évoque les évolutions des statuts de l'intercommunalité par rapport à ceux de l'ex-CCSB (Communauté de Communes Seignelay-Brienon) :

- ↳ le siège a été transféré de Brienon à Saint-Florentin
- ↳ le nombre de communes membres est passé de 14 à 29
- ↳ la gestion est faite par la Trésorerie de Saint-Florentin (Auxerre auparavant)
- ↳ les compétences obligatoires ont évolué : élaboration, approbation et suivi du SCOT (schéma de cohérence du territoire de l'Auxerrois) : développement du tourisme (ex : création et gestion d'un office de tourisme intercommunal) ; aide financière et/ou matérielle pour des manifestations touristiques (ex : apéro-concert en juillet 2017) ; aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage située sur l'ancien camp militaire de Saint-Florentin ; GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des

inondations) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire ; action sociale d'intérêt communautaire (ex : portage de repas à domicile)

↳ les compétences facultatives évoluent également : mise en place de sentiers de randonnée d'intérêt communautaire

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, sur proposition du Maire, adoptent les statuts de la Communauté de Communes Serein et Armance à l'unanimité.

### **MISE EN PLACE DU PLAN D'ARCHIVAGE**

Le Maire rappelle que la Mairie avait demandé et obtenu deux devis pour la gestion des archives de la Commune. Les deux propositions ont été soumises à l'avis du Directeur des Archives Départementales qui a émis un avis favorable sur les deux prestations proposées. Cependant, la proposition la moins-disante comprend un module non obligatoire et n'a pas chiffré un module optionnel. Les deux devis n'étant pas totalement semblables, le Maire propose de se rapprocher de l'entreprise Codexia pour lui demander une réactualisation de son devis. Il propose également de profiter de l'ajournement de ce dossier pour solliciter d'autres propositions en imposant un cahier des charges afin de pouvoir comparer les offres.

Sur proposition du Maire, les membres du Conseil Municipal acceptent de revoir ce point lors d'une prochaine réunion et l'autorisent à rechercher d'autres devis.

### **POINT SUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE**

Conformément aux attentes du couvreur et de l'architecte, les travaux de couverture sont terminés. Les travaux de pose des ardoises ont débuté et devraient être terminés le mois prochain. Les enduits sur les trois faces du chœur ne pouvant pas être entrepris eu égard aux conditions climatiques, ils seront effectués après le 15 mars 2018 si la météo le permet.

Les travaux supplémentaires de couvertures sont estimés à environ 2 500 € et à 3 000 € pour la charpente. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Une réunion devra être programmée entre l'entreprise MORESK (maçonnerie) et l'entreprise ROY (charpente et couverture) pour la programmation des travaux de la partie basse.

Le Maire précise que, suite aux dépassements de délais dans la réalisation des travaux, des courriers devront être adressés aux financeurs pour demander de conserver les subventions pour la partie maçonnerie. Les travaux de charpente et de toiture feront l'objet d'une demande de paiement de la subvention dans les jours prochains.

### POINT SUR LES TRAVAUX DU MUR DU CIMETIERE

Les travaux sont terminés depuis le 15 novembre et sont conformes aux attentes. Le devis initial était de 14 270,10 € et la facture est de 14 687,10 € car l'entreprise, à la demande de la Mairie, a procédé à la réparation de la corniche de l'entrée.

### POINT SUR LES TRAVAUX DU LAVOIR DE LA DOUE

Ils doivent démarrer très prochainement. Sous réserve de vérification de l'état de la couverture, les travaux seront dans un premier temps réalisés selon le devis.

Le Maire rappelle que ce dossier bénéficie, sur un montant HT de travaux de 15 685 €, d'une subvention de la Fondation du Patrimoine de 6 274 €, de deux dons de particuliers de 1 425 €, de 5 000 € au titre de la réserve parlementaire de M. CAULLET, le reste à charge de la Commune est de 2 986 €.

Les travaux d'étanchéité du bassin seront vraisemblablement à revoir plus tard. Le Maire n'écarte pas la possibilité de faire appel au bénévolat pour les petits travaux (ex peinture).

### POINT SUR LES AUTRES TRAVAUX

A l'Hermitage, la **porte du local électrique** dans lequel sont également entreposées les poubelles a été changée suite à de trop nombreuses dégradations.

De gros travaux d'**élagage** ont été réalisés par les employés communaux, à l'école de la rue des Arpents et aux entrées du village. Il reste des travaux d'épareuse et de passage de lamier à réaliser en décembre.

Des **projecteurs LED** vont être installés sous le porche de l'Hermitage avec détecteur de présence.

Le Maire indique que le **débat d'orientation budgétaire** aura lieu lors du prochain conseil municipal.

Une réunion a eu récemment lieu avec un membre de la DDT au sujet du dossier d'**accessibilité** et quelques modifications sont à apporter. Le dossier finalisé devra être proposé à la commission d'accessibilité avant que nous puissions lancer les appels d'offres.

### AFFOUAGES

Les opérations ont démarré.

Pour les parcelles 1.2, 3.1, 4.1 et 5.1, une délibération a été prise le 31 octobre 2016 conformément à la demande de l'ONF. Une vente par adjudication a été décidée en laissant l'ONF libre de fixer le prix de vente. Le Maire interroge les membres du Conseil Municipal sur le devenir de la parcelle 1.2 qui, bien qu'inclue dans la liste des parcelles à couper ne fait pas partie de la vente par adjudication car aucune proposition d'achat n'a été faite. Le Maire propose d'aller voir sur place la parcelle pour mieux évaluer ce qu'il est possible de faire.

### PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le compte-rendu de la réunion avec les personnes publiques associées qui s'est déroulée le 5 septembre dernier vient seulement d'être reçu en Mairie. Le Maire a validé ce compte-rendu après quelques modifications puis l'a renvoyé au prestataire chargé du PLU.

Plusieurs propriétaires fonciers dont les parcelles sont situées dans le périmètre du futur PLU ont été interrogés sur leurs intentions. Quelques réponses positives quant à d'éventuelles propositions de terrains à bâtir ont été déjà réceptionnées. Le Maire pense qu'il est raisonnable d'espérer entre 20 et 25 terrains à construire.

### BIBLIOTHEQUE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, pour partir sur de bonnes bases de gestion de la future bibliothèque, de s'attacher les services d'un professionnel. Il ne pourrait s'agir que d'un temps partiel et pour une durée maximale de 3 mois. Des achats seront à prévoir (mobilier, logiciel). Des visites d'autres bibliothèques dans des communes proches seront programmées.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la création d'un poste à temps partiel d'agent du patrimoine pour une durée maximum de trois mois.

### REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ADJOINT

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. MOROT Daniel a fait l'avance de frais lors de l'achat de matériel (90 €) et de frais de repas lors d'une formation à laquelle il a assisté avec un adjoint technique (31,70 €).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à la majorité (moins une voix de M. MOROT Daniel non habilité à prendre part au vote) que la somme de 121,70 € soit remboursée à M. MOROT Daniel.

### BAIL DU 2 RUE MARCHANDE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'établir un bail pour le logement situé 2 rue Marchande. Après rendez-vous avec Me MERLET, il s'avère que la signature d'un bail à part entière ne permettrait pas de lier l'occupation du logement à l'activité commerciale du 2Bis. Pour ce faire, il faut faire un avenant au bail commercial du 2Bis pour que les deux locations puissent se terminer en même temps le cas échéant.

Le Maire indique également que les occupants ont réalisé des travaux dans l'appartement du 1<sup>er</sup> étage afin de le rendre habitable. Les factures ne peuvent pas être remboursées aux occupants du logement car non libellées au nom de la Commune et, pour pouvoir compenser le montant des frais, le Maire propose de prévoir dans un premier temps un loyer minoré d'un montant de 50 €. Ce loyer minoré devra être versé chaque mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, à concurrence du montant des travaux engagés. Le loyer réel est de 600 € par mois.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à la majorité (deux voix contre un montant de 50 € de MRS MOROT Daniel et MARTIN Yves) les propositions du Maire.

### BUDGET DE L'EAU

Le Maire évoque le dossier des **cautions d'eau** déposées par des locataires. Il distribue aux membres présents un tableau récapitulatif des cautions d'eau restant en compte à la Trésorerie. Le Maire propose de conserver deux cautions pour les imputer sur des impayés (76,22 € et 51,15 €), de rembourser 6 cautions aux personnes dont la Commune est en

capacité de retrouver les coordonnées (454,44 €) et de demander à la Trésorerie de reverser en produits exceptionnels le reste des cautions (2 079,27 €).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition du Maire.

Suite au récent relevé des compteurs d'eau, il s'avère que plusieurs compteurs (9) sont en **surfacturation** suite à l'application successive de forfait de consommation. Le Maire propose de rembourser les personnes concernées (420,17 €) pour repartir sur des bases réelles de facturation.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition du Maire.

Le Maire évoque ensuite le montant des **créances irrécouvrables** : il s'agit soit de consommations non réelles restant en impayés, soit de créances trop faibles pour en permettre la poursuite, soit de créances dont les redevables sont insolvables et pour qui la Commune ne dispose d'aucune coordonnée. Après avoir distribué la liste des dettes concernées, le Maire propose de passer la somme de 1 202,00 € en admission en non-valeur.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition du Maire.

#### **DECISION MODIFICATIVE n° 1 - BUDGET DE L'EAU POUR 2017**

Afin de pouvoir passer les écritures d'admission en non-valeur d'un montant de 1 202 € (seule la somme de 500 € est inscrite au compte 654 - pertes sur créances irrécouvrables), le Maire propose d'effectuer un virement complémentaire de 800 € :

Compte 022 : dépenses imprévues : - 800 €

Compte 654 : pertes sur créances irrécouvrables : + 800 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition du Maire.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

↳ le Maire se rendra au **salon des Maires** à Paris le mercredi 22 novembre et rencontrera à cette occasion M. LEMOYNE Jean-Baptiste, secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

↳ la convention financière pour l'apposition d'une **borne de recharge pour véhicules électriques** a été signée par le Maire et renvoyée au SDEY.

↳ un devis a été réceptionné pour la **formation aux premiers secours** (650 € pour un groupe de 10 personnes sur une journée). La programmation se fera sur le premier trimestre 2018.

↳ suite à une réunion avec M. CANAULT au sujet de l'eau, sa proposition financière (400 €) pour l'établissement d'un **règlement du service** a été validée par le Maire. Pour le dossier du **diagnostic du réseau d'eau**, le rapport laissé à l'abandon par l'Ent Expression Verte devenue Urban Ingénierie doit être repris dans sa totalité. Des subventions complémentaires pourront être sollicitées.

↳ le Maire informe les membres du Conseil Municipal du fait que le Président de la CCSA a décidé unilatéralement de retirer à M. CORNIOT sa délégation de vice-président. Les principaux points de désaccords (redevance incitative, école de musique) ont été mis à jour lors de la dernière réunion de la CCSA que les maires des communes de l'ex CCSB ont quitté.

↳ Mme DEFRANCE Aurélie invite tous les montois à venir au concert donné par la **Lyre Montoise** le dimanche 26 novembre 2017 à 10 h 30 en l'Eglise de MONT-Saint-SULPICE à l'occasion de la Sainte Cécile.

↳ le 10 décembre 2017, MONT-Saint-SULPICE accueillera le championnat de Bourgogne Franche Comté de **Cyclo-cross** à l'Hermitage.

↳ Mme PIGINO Michèle se fait l'écho d'une demande d'apposition d'un **mât distributeur de sacs pour ramasser les déjections canines** dans le parc de l'Hermitage. Le sujet sera évoqué lors d'une prochaine réunion, des prix seront sollicités pour étudier la possibilité de cet investissement.

↳ la personne assumant actuellement la charge d'établir les **contrats de location et les états des lieux lors des locations des salles de l'Hermitage** ne sera plus disponible à compter de 2018. Le Maire propose de gérer les contrats en interne mais invite les membres du Conseil Municipal à réfléchir quant à une solution pour les états des lieux.

↳ suite à une demande de Mme DEFRANCE Aurélie, le Maire précise que les **panneaux d'affichage** aux entrées du village disposent d'une face pour des informations

de la Commune et/ou des associations (6 par an). Les associations qui souhaitent utiliser ces panneaux doivent adresser une maquette à la Mairie au moins 6 semaines avant la date de la manifestation.

↳ M. MOROT Daniel informe qu'il a, en compagnie du Maire, assisté à la visite de la **commission sécurité** (vérification des alarmes incendie, des extincteurs et du gaz) à l'école des Arpents qui a eu lieu aujourd'hui. La commission a émis un avis favorable.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 h 00.